



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 juin 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-046

OBJET : Validation du maintien du sens unique de la Grande Rue

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 7

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Chrystelle EDOUARD, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Michel DUCROUX à Christiane LEPEIRE, Yannick BARBOTTE à Richard FAURE, Claire GUEGUIN à Chrystelle EDOUARD, Christiane GALLON à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE à Aurélien HELLE

Le ou les membres absent(s) :

Michel DUCROUX, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Nathalie PREUD'HOMME, Aurore BAUGE, Aurélie HENAUULT

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CAMBIER

Considérant l'agrandissement de la Commune de Saint Georges, à partir des années 1960, avec des vagues successives d'urbanisation, sous forme de quartiers de lotissements pavillonnaires sans se préoccuper de l'harmonisation des flux de circulation, la commune a choisi de travailler avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en vue d'une réflexion globale des espaces publics. En février 2021, tous les baulchois ont été conviés à des ateliers-balades dans la commune, organisés par le CAUE. Des élus et des habitants leur ont fait part de leurs visions, ressentis, avis, attentes et objectifs d'évolution,

Vu le Conseil municipal du 14 juin 2021, programmant des travaux d'enrobés de la bande de roulement de la Grande Rue pour juillet 2021, et réfléchissant au plan de circulation de la commune, en concertation avec le CAUE, et principalement de la Grande Rue, accidentogène pour les piétons et les cyclistes, il a été envisagé de la mettre en sens unique (dans le sens Serres de Bon Pain en direction de Perrigny) à la suite des travaux, pour qu'il n'y ait pas ou peu de changements pour les usagers lors de la réouverture de la rue,

Vu l'expérimentation, en juillet 2021, du passage de cette route à sens unique, d'une durée de 6 mois à un an, avec validation ou non à l'issue et, afin de sécuriser la Grande Rue, le maintien des chicanes et des ralentisseurs pour éviter les grandes vitesses. La voie a été aménagée avec la matérialisation de pistes cyclables,

Vu l'intérêt général de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'ADOPTER le maintien du sens unique pour la Grande rue de Saint-Georges-sur-Baulche

Adoptée par 17 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 2.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022

ID : 089-218903466-20220627-2022_046-DE



Le Maire
Christiane LEPEIRE